



COLLECTIF DE L'EAU DU GRAND AVIGNON

7, impasse des fleurs – 84000 – AVIGNON

Avignon le 04 07 2022

Le Collectif de l'EAU du Grand Avignon :

Collectif de l'EAU - Usagers d'Avignon
Association de l'EAU des Usagers du Grand Avignon Gardois
Association des Usagers de l'EAU de Morières
Association des Usagers de l'EAU de Caumont
Association : « Gérons l'EAU Autrement à Vedène »
Association pour l'Information & la Défense des Usagers de l'EAU d'Entraigues-sur-la-Sorgue
Association des Usagers de l'EAU du Pontet
Collectif Citoyen d'Usagers Vigilants de Velleron

Objet : droit de réponse

LR/AR

A M. le Président du Grand Avignon
320 chemin des Meinajaries
84091 – AVIGNON Cedex 9

M. le Président,

Par lettre recommandée du 7 mai 2021 notre avocat Me Durand vous a adressé un droit de réponse à votre article de l'époque dans G.A.Mag n°44.

Il s'agissait alors de rétablir la vérité sur les recours perdus ou gagnés devant les tribunaux par les associations du collectif de l'eau.

Copies jointes de votre article et de la demande de droit de réponse par L.R. d'avocat

Ce droit de réponse n'a jamais été publié par votre magazine, alors que vous aviez obligation d'en informer vos lecteurs

Et récemment, dans le n° 49, pour la 2^è fois vous affirmez que le collectif de l'eau est débouté 14 fois et vous y ajoutez des qualificatifs : le G.Avignon serait irréprochable et le collectif serait l'auteur d'allégations, de dénigrement et de mensonges

En conséquence, pour la 2^è fois, nous vous demandons d'insérer dans votre prochain numéro le texte suivant au titre du droit de réponse :

« 1) Les recours administratifs contre les contrats eau et assainissement n'ont pas été déposés en 2018 par le seul Collectif mais aussi par 13 élus du Grand Avignon dont Cécile HELLE, Maire d'Avignon ; depuis cette date aucun recours nouveau sinon confirmation en appel du précédent recours sur le choix de DSP, vous oubliez de mentionner ces faits et vos chiffres récapitulatifs sont inexacts.

2) Depuis la création du collectif, nous avons gagné 4 fois et perdu 8 fois au tribunal administratif où seule la légalité ou l'illégalité est prise en compte, or les actions juridiques du Collectif ne se limitent pas aux procédures administratives, ainsi depuis la création en 2008 des associations formant le Collectif, nous avons gagné 7 fois (coupures – pénalités de retard – etc.) au tribunal d'instance d'Avignon, y compris 2 fois en cassation, et nous sommes écoutés en procédure pénale : enquête du procureur sur les compteurs où l'agglomération a fini par nous donner raison, ce qui lui a évité une dépense de 1,5 million d'euros que Veolia avait la prétention d'encaisser. »

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs

Marcelle Landau – M.O. Ponzio- J.Raffy

Copies jointes des documents cités